



Actualités sur la prescription des sérologies infectieuses

Nous vous informons de l'évolution de la nomenclature des actes de biologie médicale (NABM) concernant la prise en charge par la sécurité sociale effective depuis le 1^{er} février 2019 .

Sérologie CMV

La détermination du statut sérologique CMV chez la femme enceinte ou en désir de grossesse sans signes cliniques évidents n'est plus recommandée ni prise en charge (le coût patient est de 16,20€)

La **recherche d'IgG** est remboursée lors de la détermination du statut immunitaire dans les contextes suivants :

- Greffes (organes, cellules, tissus)
- Instauration d'immunosuppresseurs au long cours
- Diagnostic rétrospectif d'infection congénital à CMV chez la mère



La **recherche d'IgM et IgG** est remboursée dans les contextes suivants:

- Suspicion d'infection récente
- Chez la femme enceinte présentant des signes cliniques et/ou biologiques et/ou des anomalies échographiques évocatrices (la recherche d'avidité des IgG est également prise en charge dans ce contexte)
- Chez le donneur de gamètes avant don

La recherche du CMV par amplification génique (PCR) peut désormais être réalisée dans les contextes suivants :

- suspicion d'infection congénitale sur urines ou salive du nouveau-né (technique plus sensible et spécifique que la culture cellulaire)
- suspicion d'infection chez les patients séropositifs pour le CMV sous immunosuppresseurs ou en cours d'immunodépression
- patients atteints de maladies inflammatoires

Sérologie Toxoplasmose

La **recherche d'avidité des IgG** est prise en charge en cas de suspicion d'infection récente chez la femme enceinte (IgG+ IgM+ confirmées par 2 techniques)

Sérologie VZV

La recherche d'IgM n'est plus prise en charge quel que soit le cas (Facturé 30 € par le Laboratoire BIOMNIS)

La **recherche d'IgG** est remboursée lors de la détermination du statut immunitaire dans les contextes suivants :

- Femme enceinte en contact avec une personne atteinte de la varicelle
- Candidat à la vaccination
- Instauration d'un traitement immunosuppresseurs au long cours.

En dehors de ces indications, la recherche d'IgG VZV n'est plus prise en charge, le coût patient est de 16.20 €

La recherche du VZV par PCR peut être réalisée :

- sur lésions cutanées atypiques chez l'immunodéprimé
- en cas d'atteintes oculaires, neurologiques
- en cas d'atteintes sévères pouvant évoquer une infection à VZV
- en cas de suspicion de transmission materno-foetale



Sérologies HSV-1 et HSV-2

La recherche d'IgM n'est plus prise en charge quel que soit le cas (Facturé 30 € par le Laboratoire BIOMNIS)

La recherche d'IgG est remboursée lors de la détermination du statut immunitaire dans les contextes suivants :

- Instauration d'un traitement immunosuppresseur au long cours
- Premier épisode d'Herpès génital pendant la grossesse ou à l'accouchement

En dehors de ces indications, la recherche d'IgG HSV n'est plus prise en charge, le coût patient est de 16.20 €

La recherche de HSV par PCR peut être réalisée :

- en cas de suspicion de primo-infection génitale chez la femme enceinte et/ou lésions cutanéomuqueuses à l'accouchement
- en cas de risque d'herpès néonatal
- en cas d'atteintes : oculaires, neurologiques ou viscérales pouvant évoquer une infection à HSV

MEMO PRESCRIPTION



Afin d'améliorer la prise en charge des patients, la prescription de sérologies infectieuses doit donc s'accompagner de renseignements cliniques (fièvre ? adénopathies ? Statut immunitaire ? ...) pouvant justifier un remboursement par l'assurance maladie.